

Département de Lot-et-Garonne

Commune de TOMBEBŒUF

ENQUÊTE PUBLIQUE du 25 Avril au 25 Mai 2022

**Demande de permis de construire
pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol
sur la commune de TOMBEBŒUF**

Conclusions et Avis

Destinataires :

- Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
- Madame la Présidente du tribunal administratif de Bordeaux
- TotalEnergies Renouvelables France
- Monsieur le Maire de Tombebœuf

commissaire enquêteur
Daniel MARTET
dmartet@orange.fr

Objet de l'enquête publique

L'objet de cette enquête publique est une demande de permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol. Les terrains concernés, d'une surface de 12,3 ha, se situent au lieu-dit Cantepie, au Nord de la commune de Tombebœuf, elle-même située au Nord du département du Lot-et-Garonne. Ces terrains sont des parcelles agricoles en jachère exploitées par un fermier. La zone est classée NPv donc compatible avec le PLUi en vigueur. Dans l'enveloppe du projet, il faut noter la présence de la source du ruisseau de « Cantepie », avec sa zone humide aval. Cette zone d'implantation correspond à un paysage de bocage rural composé de prairies, de boisements feuillus, de parcelles agricoles destinées principalement aux céréales, avec un habitat dispersé.

Le projet est porté par la société Total Quadran, aujourd'hui devenu TotalEnergies Renouvelables France, société qui compte devenir un acteur majeur dans le domaine des Energies Renouvelables. La production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque s'inscrit pleinement dans le mix énergétique voulu par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et par la politique nationale de lutte contre le changement climatique.

Le parc proposé affiche une puissance prévue d'environ 8,64 MWc (mégawatts-crête) avec une production annuelle estimée à 11 414 MWh. Les panneaux seront fixés sur des pieux battus (donc éventuellement démontable). Le raccordement au réseau public d'électricité se ferait au poste source de La Sauvetat du Dropt, distant d'environ 18 km, en utilisant les voieries existantes. Sur ce point et à ce stade du projet, rien n'est arrêté définitivement dans la mesure où le raccordement final est sous la responsabilité d'ENEDIS.

Pour ce type de projet le contexte réglementaire prévoit la réalisation d'une étude d'impact qui permet d'analyser les principaux enjeux du projet par rapport à son environnement (source du Cantepie, zone humide, inventaire des amphibiens faible, relevés étude de sites alternatifs,...) et de les prendre en compte par le porteur du projet. Dans le cadre de la consultation des services, préalables à l'enquête publique, les enjeux majeurs ont été relevés et commentés en particulier par la MRAe, l'OFB, le SDIS et la DDT. Le porteur du projet a répondu aux différents questionnements en apportant ses réponses et en donnant son point de vue.

De même, dans la mesure où les terrains retenus se situent sur une zone agricole et pour respecter un décret de 2016 une étude préalable agricole avec mesure de compensations figurait au dossier. Cette étude a été conclue, sous contrôle de la chambre d'agriculture, par une convention de versement d'un montant de 17300 euros à une association d'aide aux agriculteurs en difficulté du Lot-et-Garonne. Cette compensation était une condition à l'avis favorable de la CDPENAF.

Organisation et déroulement de l'enquête

Désigné le 21 février 2022 par Madame la Présidente du tribunal administratif de Bordeaux, j'ai préparé l'enquête publique avec M. Massue de la préfecture de Lot-et-

Garonne, en particulier pour la préparation de l'arrêté, du calendrier de l'enquête et des publications sur la presse.

Dans le cadre de la préparation de l'enquête, j'ai pris contact avec Monsieur le Maire puis organisé en mairie de Tombebœuf avec monsieur le Maire ses adjoints et le chef de projet M. Dupré une réunion de présentation du projet, du dossier d'enquête et du déroulement de l'enquête publique. Cette réunion fut suivie d'une visite du terrain.

La publicité de cette enquête a été effectuée conformément à l'arrêté préfectoral du 24 mars 2022 par affichage et par publication sur la presse, ainsi que sur le site internet de la mairie.

Le dossier clairement établi et illustré, permettait de bien faire connaître et comprendre le projet présenté.

L'enquête publique s'est déroulée du 25 avril au 25 mai 2022. Je me suis tenu à la disposition du public aux dates et heures fixées en application de l'article 4 de l'arrêté pour les quatre permanences.

Le 25 mai à 16h00, j'ai clôturé l'enquête, récupéré et clos le registre d'enquête de la mairie de Tombebœuf.

Analyse des observations du public

Tout en étant faible la participation à cette enquête montre l'intérêt accordé par le public pour ce type de projet.

On dénombre six observations : un courrier électronique reçu à la mairie de Tombebœuf et cinq observations enregistrées lors des quatre permanences avec soit déposition directe d'une observation sur le registre, soit déposition accompagnée d'un courrier.

J'ai remis en mains propres le mercredi 1^{er} juin au chef de projet le document de synthèse des observations. J'ai profité de ce document pour poser quatre questions complémentaires.

TotalEnergies m'a transmis son mémoire en réponse le 15 juin, en conformité avec le délai de quinze jours.

Deux observations portent sur le fait que le propriétaire des terrains (à la différence du fermier) n'est pas prêt de signer un bail avec TotalEnergies.

Deux observations montrent une opposition à ce projet en raison du mauvais bilan de la production photovoltaïque, de l'utilisation de terres agricoles, de l'éloignement du point de raccordement et de la présence du chêne remarquable.

Enfin deux observations correspondent à des demandes de renseignements sur le dossier.

Les réponses ont été apportées aux questions posées.

Sur mes questionnements, le maître d'ouvrage a répondu également

- Problème de la sécurisation du foncier entre propriétaire et fermier : la situation devrait être régularisée ;
- Proximité du chêne remarquable et aménagement paysager : depuis la voie publique il n'y a pas de visibilité ;
- Protection de la source de Cantepie avec la présence future de moutons : à ce jour rien n'est arrêté pour l'entretien du terrain ;
- Autre projet de TotalEnergies sur la commune voisine de Tourtrés et effets cumulés : un extrait des effets cumulés est joint en réponse.

CONCLUSION

Après avoir étudié l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête publique,
Après avoir entendu différents intervenants sur ce dossier,
Après avoir assuré les quatre permanences et reçu quelques observations du public,
Après avoir rédigé et transmis le procès-verbal de synthèse de ces observations ainsi que des demandes d'informations complémentaires et avoir pris connaissance du mémoire en réponse du maître d'ouvrage,

Je relève que :

- 1) L'enquête publique s'est déroulée normalement du 25 avril au 25 mai 2022, dans le respect des dispositions prévues par l'arrêté préfectoral et des différentes dispositions réglementaires. Elle n'a fait l'objet d'aucun incident particulier, ni d'observation de nature à contrarier ou à remettre en cause la procédure ;
- 2) Avec la publicité effectuée pour informer le public du déroulement de l'enquête publique et des jours et heures des permanences du commissaire enquêteur, il y a eu une faible participation avec six observations déposées par le public ;
- 3) Le dossier d'enquête mis à la disposition du public était complet, compréhensible bien présenté, illustré et structuré selon les dispositions réglementaires ;
- 4) Par le biais de sa réponse au PV de synthèse des observations, le porteur du projet a répondu de façon complète aux observations du public et à mes interrogations.

BILAN

Je relève les points positifs suivants:

1. Vis-à-vis des engagements de l'Etat en matière de développement des énergies renouvelables, il y a un réel intérêt à construire des centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque. Ce projet s'intègre totalement dans le dispositif de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ;
2. Le département de Lot-et-Garonne encourage cette production dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial (PCAET) ;
3. La zone de Cantepie retenue pour ce projet, située à l'écart des habitations et des voies de circulation, est un site plutôt favorable pour la création de ce type d'installation. Le projet est compatible avec le PLUi en vigueur ;
4. La faible mobilisation et participation du public à cette enquête publique montre la bonne acceptation du projet ;
5. Le porteur du projet TotalEnergies, important groupe national qui présente des garanties, s'est engagé sur des points de vigilance et de compensation ;
6. Ce projet a reçu un avis favorable de la CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) ;
7. Il a également reçu un avis favorable du conseil municipal de la commune de Tombebœuf. C'est un projet qui générera des recettes sous forme de redevances et taxes pour les différentes collectivités concernées par son implantation ;
8. L'étude préalable agricole validée par la Chambre d'Agriculture a permis de faire un état de la perte pour la filière agricole due à l'implantation de ce projet et de la valoriser. Le porteur du projet compensera cette perte en indemnisant une association aidant les agriculteurs en difficulté.

Ce projet présente toutefois certains points négatifs :

1. La sécurisation du foncier de cette opération par l'obtention d'un bail emphytéotique reste à clarifier ;
2. La proximité du chêne remarquable de Tombebœuf drainant de nombreux visiteurs, n'a pas été réellement prise en compte dans le dossier ;
3. Dans la mesure où la méthode d'entretien du terrain par pâturage ovin ou mécanisée, n'est pas arrêtée, la source du ruisseau de Cantepie ainsi que la zone humide aval clairement identifiée dans le site, mériterait un engagement de protection définitif ;
4. Deux observations du public montrent la crainte de la transformation des terres agricoles, aujourd'hui cultivées pour nourrir les populations, en terres industrielles destinées à produire de l'énergie ;
5. Les effets cumulés d'une nouvelle centrale de production située à 4,4 km, portée par TotalEnergies, en agrivoltaïsme, n'ont pas été indiqués dans ce dossier. De ce fait les projets de ces productions photovoltaïques ne semblent pas très encadrés.

AVIS

A l'issue de cette enquête publique, compte tenu du rapport ci-joint, des avis émis en amont de l'enquête et du bilan présenté,

Je recommande :

1. D'installer un aménagement paysager pour rendre discrets les panneaux photovoltaïques depuis le pied du chêne remarquable ;
2. De prévoir une clôture installée de façon définitive autour de la source et de la zone humide du Cantepie.

Et j'émet **un avis favorable**, pour la demande de permis de construire du projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit Cantepie sur la commune de Tombebœuf.

Fait à Hautesvignes le 23 juin 2022

Le Commissaire enquêteur
Daniel MARTET